



Politique de sauvegarde de Street Child

Date de révision : juin 2025

Date de la prochaine révision : juin 2026

1. Introduction

Street Child veille à ce que les enfants soient en sécurité, à l'école et en apprentissage — même, et surtout, dans des environnements à ressources limitées et en situation d'urgence. Nous sommes spécialisés dans le travail avec des organisations locales pour un impact durable.

Dans la réalisation de notre mission, nous nous engageons à assurer la sécurité et le bien-être des personnes que nous servons. Notre devoir de protection envers toutes les personnes qui entrent en contact avec Street Child est d'une importance capitale.

L'objectif de cette politique est de protéger toute personne (principalement les enfants et autres individus avec lesquels nous travaillons) contre tout préjudice ou risque de préjudice pouvant résulter d'un contact avec notre organisation. Cela inclut les préjudices ou risques de préjudices découlant :

- de la conduite de notre personnel ou de personnes associées
- de la conception et de la mise en œuvre des systèmes, programmes et activités de Street Child
- de nos systèmes et procédures
- d'actes délibérés
- de négligence ou d'un manquement à notre devoir de diligence

Cette politique énonce les engagements et responsabilités de l'organisation en matière de sauvegarde et informe le personnel, les personnes associées et les visiteurs de leurs responsabilités à cet égard. Elle a été élaborée sur la base de normes internationales et de bonnes pratiques.

Elle repose sur les principes fondateurs de notre secteur : **ne pas nuire**, **égalité**, **respect**, **approche centrée sur la victime**, et **confidentialité**. Notre détermination à agir dans l'intérêt supérieur des enfants et des adultes vulnérables, ainsi que notre tolérance zéro envers les abus, l'exploitation et le harcèlement, sont l'expression claire des valeurs de l'ensemble de l'organisation, incluant la nécessité de se traiter mutuellement avec équité, compassion et respect.

Street Child a également un devoir de diligence envers son propre personnel, et ses politiques relatives au harcèlement et à l'intimidation dans le contexte professionnel sont définies dans le Code de conduite de Street Child.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'administration de Street Child et sera révisée et mise à jour chaque année à partir de la date d'approbation.

2. Déclaration de politique

Street Child s'engage à établir et maintenir des environnements sûrs, respectueux et favorables pour toutes les personnes en contact avec l'organisation. Cela implique la création d'une culture de la sécurité, du respect et de la dignité, où nos responsabilités en matière de sauvegarde et notre devoir de diligence sont les piliers de toutes nos actions et paroles, dans chaque service et dans l'ensemble de l'organisation. La politique couvre, sans s'y limiter, la protection contre l'exploitation sexuelle.

Cela signifie que nous veillerons à :

- la sécurité et au bien-être de toutes les personnes en contact avec Street Child, son personnel, ses systèmes et ses programmes ;
- ce que les responsabilités de l'organisation en matière de sauvegarde soient claires et comprises par tous, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation ;
- ce que les responsabilités obligatoires de sauvegarde de tout le personnel et des représentants soient claires et bien comprises.

Cette politique constitue la base de notre approche en matière de :

- sensibilisation à nos engagements en matière de sauvegarde ;
- prévention des préjudices pouvant survenir dans les projets et programmes de Street Child ;
- l'identification des comportements et attitudes inacceptables au sein de l'organisation ;
- définition des responsabilités et des méthodes de signalement des préoccupations concernant l'application de la politique ;
- réponse appropriée aux préoccupations lorsqu'elles surgissent ;
- réponse appropriée aux questions telles que les préoccupations ou incidents de protection de l'enfance basés dans la communauté et survenant en dehors de l'organisation, mais nécessitant néanmoins une évaluation, une réponse et un signalement ou une orientation vers les instances compétentes. Des lignes directrices distinctes mais liées pour l'évaluation et la réponse s'appliquent dans de tels cas. Une politique révisée de protection de l'enfance a été développée pour renforcer et guider ce domaine de travail ;
- garantie que nos agences partenaires offrent également des environnements sûrs et respectueux pour le travail qu'elles entreprennent en notre nom.

3. Portée de la politique

La présente politique s'applique sans exception, à tout moment (pendant et en dehors des heures de travail) et dans tous les lieux, à l'ensemble des personnes et entités suivantes :

- Le Conseil d'administration de Street Child
- Tout le personnel engagé par Street Child, quel que soit le type de contrat
- Le personnel et les représentants des agences partenaires de mise en œuvre
- Le personnel associé dans le cadre de missions ou de visites liées à Street Child, incluant, sans s'y limiter : auditeurs, formateurs, consultants, bénévoles, contractants et travailleurs incitatifs
- Les visiteurs de programmes, tels que (sans s'y limiter) : donateurs, auditeurs, célébrités, journalistes, proches du personnel, chercheurs et représentants politiques

Chaque groupe mentionné est tenu de respecter ses engagements en matière de protection de l'enfance et de sauvegarde, certains assumant des obligations supplémentaires selon la nature spécifique de leur rôle.

- **Conseil d'administration** : assure une supervision stratégique, veille à la conformité et à l'allocation de ressources suffisantes.
- **Direction générale** : dirige la mise en œuvre et soutient la politique, alloue les ressources et facilite les formations.
- **Personnel** : respecte la politique, signale rapidement les préoccupations et participe à la formation.
- **Bénévoles** : comprennent et suivent la politique, signalent sans hésitation toute préoccupation et participent à la formation ou à l'orientation.
- **Participants et bénéficiaires des programmes** : ont le droit d'être en sécurité, de signaler toute préoccupation librement, et de recevoir un soutien approprié en cas d'incident.

Street Child reconnaît que les objectifs de cette politique ne pourront pas être atteints sans l'instauration d'une culture de travail forte et positive dans laquelle la sauvegarde joue un rôle clé.

Sa mise en œuvre dépend des valeurs organisationnelles, reflétées dans les comportements de ses représentants, ses structures de soutien, procédures, responsables et leaders qui promeuvent et maintiennent un environnement et une culture de travail sûrs.

4. Que signifie la sauvegarde chez Street Child ?

La sauvegarde signifie prendre toutes les mesures possibles pour prévenir tout préjudice et abus causé dans le cadre de nos programmes, systèmes, partenaires et personnel. L'approche s'applique à toutes les personnes, en particulier aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants et les jeunes.

Cela implique d'identifier et d'atténuer les risques pouvant résulter :

- du comportement inapproprié de nos représentants (intentionnel ou non)
- de failles dans nos systèmes (comme le recrutement de personnes inappropriées)
- d'une conception ou mise en œuvre de programme dangereuse (par manque d'identification ou de traitement des risques)
- de partenaires ayant des normes de sauvegarde différentes (si nos accords et contrôles ne permettent pas une mise en œuvre conforme à nos standards)

Cela signifie également que nous devons être capables de réagir de manière appropriée lorsqu'un incident survient, via des procédures établies de signalement, d'évaluation et d'investigation professionnelle. En cas de violation confirmée, des mesures disciplinaires, jusqu'au licenciement, peuvent être prises. Les incidents criminels sont systématiquement signalés aux autorités.

La politique de sauvegarde de Street Child est intégrée dans le recrutement, la sélection et l'intégration de tout nouveau personnel.

5. Protection de l'enfance et sauvegarde

Cette politique concerne spécifiquement la **sauvegarde**, qui vise principalement l'environnement interne. Cependant, la sauvegarde et la protection de l'enfance sont étroitement liées. La **protection de l'enfance** concerne la sécurité des enfants dans le monde extérieur à notre organisation, notamment lorsque l'abus ou l'exploitation provient de personnes ou de situations communautaires hors de nos programmes. Ces questions sont traitées via des approches programmatiques avec des partenaires et agences externes.

7. Exigences de la politique de sauvegarde

Sensibilisation :

Street Child veillera à ce que tout le personnel et personnel associé soit formé et conscient des standards de comportement requis. Il est strictement interdit pour tout personnel ou associé de/d' :

- Infliger ou tolérer toute forme de violence, abus de pouvoir, abus émotionnel ou verbal
- Exploiter ou abuser sexuellement toute personne
- Avoir des relations sexuelles avec une personne de moins de 18 ans, quelle que soit la législation locale. La méconnaissance de l'âge n'est pas une excuse.
- Échanger de l'argent, un emploi, des biens ou des services contre des faveurs sexuelles (y compris avec des travailleurs du sexe, même si légalement permis)
- Avoir une relation sexuelle avec une personne bénéficiant d'aide humanitaire, si cela implique un abus de position
- Utiliser un enfant ou un adulte pour procurer du sexe à d'autres

- Utiliser les ressources de Street Child pour accéder à du contenu pornographique ou extrême
- Créer un environnement à risque d'exploitation ou d'abus sexuel
- Avoir un usage inapproprié des réseaux sociaux pour contacter des enfants ou personnes vulnérables
- Retarder la satisfaction des besoins physiques ou émotionnels essentiels d'un enfant ou d'une personne vulnérable
- Retarder ou éviter de signaler des soupçons d'abus
- Participer ou ignorer la violence familiale (y compris les mutilations génitales féminines ou autres pratiques néfastes)
- Initier un contact physique inutile
- Pratiquer ou faciliter des comportements de type **grooming**
- Participer à toute forme de trafic, travail forcé, etc.

Le personnel et les associés doivent :

- Contribuer à créer un environnement sûr, prévenant l'exploitation et les abus
- Signaler tout soupçon de violation de la sauvegarde
- Veiller à ce que toute communication (y compris sur les réseaux sociaux) respecte cette politique
- Veiller à ce que les autres soient conscients de la politique et des voies de signalement
- Utiliser les canaux de signalement sans crainte de représailles

La politique sera publiée et accessible au public.

Prévention et anticipation :

Street Child a le devoir de créer un environnement où les risques d'incidents sont minimisés, par :

- Le recrutement rigoureux de représentants adaptés
- Le suivi des questions de sauvegarde et de la mise en œuvre des procédures
- L'évaluation et la réduction des risques à travers les personnes, systèmes, programmes et partenaires
- La conception de programmes intégrant une cartographie minimale des risques de sauvegarde
- La formation du personnel selon leur rôle

- La réaffirmation de l'engagement dans toutes les offres d'emploi
- Le contrôle de l'usage de l'informatique et des réseaux sociaux, l'interdiction de contenus inappropriés
- L'évaluation régulière des systèmes de sécurité numérique
- L'intégration de la prévention dans toutes les communications et activités de marketing.

Signalement :

Street Child s'assure que des canaux sûrs, accessibles et appropriés de signalement sont disponibles.

Le personnel **doit** signaler toute préoccupation — aucune preuve n'est exigée.

Moyens de signalement :

- Point Focal de Sauvegarde mentionnée à l'annexe 1, ou responsable hiérarchique
- Ligne d'alerte (ex. Safe Call)
- Responsable de programme ou pays (si non concerné par l'incident)
- Référent mondial de sauvegarde ou spécialiste : safeguarding@street-child.org
- Formulaire anonyme sur : <https://street-child.org/whistleblowing-policy/>

Réponse :

Street Child prendra des mesures immédiates pour traiter tout rapport d'incident, assurer la sécurité des personnes concernées, et respecter les procédures professionnelles, légales et centrées sur la victime.

Tout incident impliquant une infraction (abus sexuel, abus d'enfant, maltraitance d'adulte vulnérable) sera **signalé aux autorités compétentes**, sauf si cela présente un risque pour les personnes impliquées.

Les violations graves, notamment les abus/exploitations sexuelles, sont considérées comme **faute grave** et peuvent entraîner le **licenciement immédiat** ou la **résiliation de contrat**. Street Child applique une politique de **tolérance zéro**.

Dans la mesure de ses moyens, Street Child offrira un soutien aux survivants : soutien psychologique, médical, relogement, etc., guidé par le choix de la victime.

Enquête :

Toute violation présumée sera traitée selon les directives de l'Alliance CHS (SEAH), avec enquête administrative. Les violations de la loi locale seront signalées aux autorités compétentes.

Apprentissage et renforcement :

Street Child s'engage à tirer des enseignements continus du suivi, des revues régulières de la politique et des incidents signalés afin d'améliorer ses pratiques.

6. Glossaire des termes

Adulte vulnérable

Parfois appelé aussi adulte à risque. Personne qui a besoin de soins en raison d'un handicap mental ou autre, de l'âge ou d'une maladie ; et qui est ou peut être incapable de prendre soin d'elle-même ou de se protéger contre un préjudice ou une exploitation significative.

Bénéficiaire de l'aide

Personne qui reçoit directement des biens ou des services dans le cadre du programme de [ONG].

Enfant

Personne âgée de moins de 18 ans, selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Abus numérique/en ligne

Tout type d'abus qui se produit sur Internet. Cela peut se passer sur tout appareil connecté au web, comme les ordinateurs, tablettes et téléphones portables. Et cela peut se produire partout en ligne, notamment :

- réseaux sociaux
- messages textes et applications de messagerie
- emails
- chats en ligne
- jeux en ligne
- sites de streaming en direct.

Cela inclut une gamme de comportements, y compris le cyberharcèlement, le harcèlement, le grooming, le sexting, ainsi que les abus sexuels, émotionnels, l'extorsion et l'exploitation. Cela inclut aussi la création, le partage ou la demande de contenus ou comportements inappropriés ou offensants.

Violence familiale

Inclut les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage d'enfants ou forcé, les crimes d'honneur et autres rituels.

Préjudice financier / exploitation financière des enfants

Lorsque l'enfant est manipulé pour aider des criminels à blanchir de l'argent ou commettre une fraude. Cela peut aussi accompagner d'autres formes d'exploitation.

Grooming

Processus délibéré de création d'une relation avec un enfant ou une personne vulnérable dans le but de la manipuler, exploiter ou abuser, souvent en gagnant leur confiance ou celle de leurs proches. Le grooming peut être sexuel, émotionnel, physique, idéologique, numérique ou financier.

Harcèlement

Comportements offensants visant à dégrader, humilier ou intimider une personne. Lorsque ces comportements sont répétés, il s'agit d'intimidation. La répétition différencie le harcèlement d'une simple insulte.

Préjudice

Atteinte psychologique, physique, émotionnelle ou sexuelle aux droits d'un individu. La négligence inclut le refus d'apporter les ressources ou l'aide disponibles. L'automutilation est un acte de blessure volontaire lié à des souffrances émotionnelles, souvenirs douloureux ou situations difficiles, pouvant inclure des tentatives de suicide ou la radicalisation.

Négligence

Manquement persistant à satisfaire les besoins physiques et/ou psychologiques fondamentaux d'un enfant, comme ne pas fournir une alimentation, des vêtements ou un abri adéquats ; ne pas prévenir un préjudice ; ne pas assurer une surveillance suffisante ; ne pas fournir les soins médicaux appropriés.

Préjudice psychologique ou émotionnel

Abus émotionnel ou psychologique, incluant (sans s'y limiter) les humiliations, dénigrements, critiques constantes, isolement, châtiments solitaires.

Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)

Terme utilisé dans la communauté humanitaire et du développement pour désigner la prévention de l'exploitation et des abus sexuels des populations affectées par le personnel ou personnes associées. Terme issu de la circulaire du Secrétaire général des Nations Unies sur les mesures spéciales de protection (ST/SGB/2003/13).

Abus sexuel

Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, par la force ou sous des conditions inégales ou coercitives.

Exploitation sexuelle

Toute forme d'abus, réel ou tenté, d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris tirer profit monétaire, social ou politique de cette exploitation.

Harcèlement sexuel

Forme de harcèlement basée sur le sexe ou le genre de la victime. Peut inclure des comportements offensants, sexistes ou sexuels, verbaux ou physiques, explicites ou implicites.

Survivant

Personne ayant subi un abus ou une exploitation. Le terme « survivant » est préféré à « victime » car il implique force, résilience et capacité de survie, mais l'identification reste un choix personnel.

Trafic

Recrutement, transport, transfert, hébergement ou réception de personnes par la force, la fraude, la tromperie ou la coercition à des fins d'exploitation.

7. Autres politiques liées

- Politique de protection de l'enfance de Street Child
- Manuel RH de Street Child
- Code de conduite de Street Child
- Politique de dénonciation (whistleblowing) de Street Child
- Politique des réseaux sociaux de Street Child
- Politique d'égalité, diversité et inclusion de Street Child
- Politique informatique et de protection des données de Street Child

8. Version condensée de la politique

- Notre politique de sauvegarde et les standards de comportement associés s'appliquent à tout représentant de Street Child en tout temps et lieu.
- Street Child s'engage à prévenir tout préjudice ou abus résultant de son travail ou de son personnel. En cas de préjudice, qu'il soit direct, intentionnel ou non, résultant d'un manquement ou négligence, nous répondrons de manière appropriée.
- Street Child s'engage à maintenir des environnements sûrs, respectueux et favorables pour toutes les personnes dans l'organisation et celles en contact avec elle ou bénéficiant de son soutien.

- Cela exige l'instauration d'une culture d'ouverture et de dignité où nos responsabilités en matière de sauvegarde et notre devoir de diligence sont au cœur de toutes nos actions.
- Street Child croit fermement qu'aucune personne ne devrait subir préjudice, abus, harcèlement ou intimidation, et nous avons un devoir particulier de prévenir ces situations.
- Nous avons élaboré des politiques, codes de conduite et procédures qui :
 - sensibilisent aux standards de comportement attendus
 - maintiennent des systèmes pour signaler toute préoccupation ou plainte
 - soutiennent les procédures de réponse, de gestion et d'apprentissage suite aux préoccupations soulevées
 - respectent nos responsabilités envers les forces de l'ordre, autorités locales et services publics

Si vous pensez que nous ne respectons pas ces standards ou si vous soupçonnez un préjudice, nous vous invitons à nous en informer via les canaux disponibles. Aucune preuve n'est requise.

Les préoccupations doivent être signalées à l'un des responsables de la sauvegarde référencés en annexe 1 ci-dessous.